Avec la CFDT, agir pour des résultats.

Elections du 21 mars 2006
Dessinateurs de l'équipement

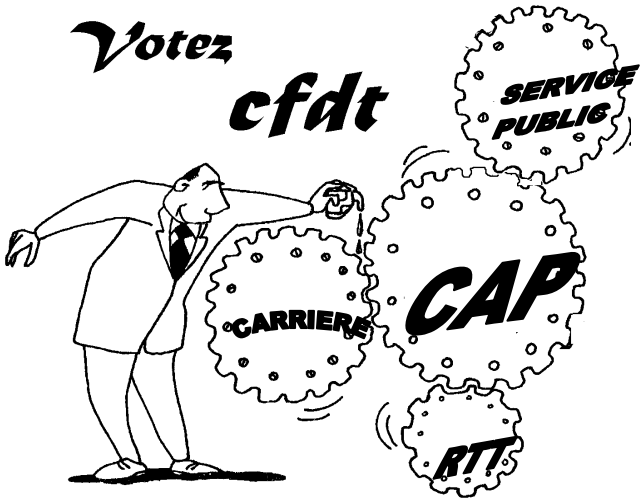

LES CANDIDATS CFDT

Dessinateur chef de groupe de 1ère classe

Florence COUDRAIS	SM Lorient
Yvon JEAN GILLES	SSBA Sud Est
Christian MEYNET	DDE Haute Savoie
Jean Luc LORET	CETE Normandie Centre
Jean Jacques DEVOLUY	DDE Hautes Alpes
Christian SCARIOT	DDE Aisne

Dessinateur chef de groupe de 2ème classe

Olivier CREPIN	DDE Seine Maritime
Pascal PAQUELIN	DDE Côte d'Or
Jean Luc CAME	DDE Meurthe et Moselle
Dominique DONGUY	SN Rhône Saône
Laurent PRADOT	DDE Eure et Loir
Jean René DELONG	DDE Vosges

Dessinateur

Laurent TEYSSIER	DDE Corrèze
Steve ANTOINE	DDE Moselle
Céline BARBIER	DDE Aisne
David LAURENT	CETE Est

VOTEZ CFDT le 21 mars à la commission administrative paritaire

Quelques avancées depuis les actions de 2001/2002 mais on est loin du compte !

533 réussites à l'examen exceptionnel de TS (pour 600 postes budgétaires), Même si l'impact de ces promotions a permis une année exceptionnelle pour le nombre de passages en DGC2, nous sommes encore loin des 1500 transformations prévues en 3 ans.

Hormis l'augmentation de 228€ de la PSR (soit 19€ par mois) la revalorisation indiciaire est en panne.

La CFDT avec ses militants et ses élus dessinateurs poursuivra ses pressions et interventions pour obtenir de l'administration le respect de ses engagements de 2002.

Au regard des évolutions de la fonction de dessinateur, la CFDT revendique :

- Un corps de dessinateur organisé en 2 grades pyramidé 50/50 ;
- Un déroulement de carrière au premier niveau entre les indices majorés (IM 283 à 430) et un second niveau qui culmine à IM 490.

En matière de régime indemnitaire, nous demandons pour chaque grade 3 mois du salaire moyen du grade.

La baisse constatée des effectifs de dessinateurs entre 2003 (4550) et 2006 (3800) entraîne des modifications des fonctions et marque une orientation forte du passage du « faire » au « faire faire » avec un renforcement des effectifs de TSE et d'ingénieur.

Nos élus s'engagent à :

• Agir pour assurer la transparence et pour l'égalité des chances en matière de promotions ;

• Agir pour le respect des engagements sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes;

• Agir pour accompagner et promouvoir une diversité qui enrichit la Fonction Publique;

• Agir par nos rencontres et échanges utiles, sans a priori, avec les autres corps du ministère, pour sortir d'un corporatisme étroit et désuet ;

• Agir pour que les conditions de transferts dans les conseils généraux, dans les DIR, les DRE ou pour ceux qui resteront dans les DDE constituent des plus pour chacun et renforcent les services dans une logique de service public

Réorganisation, transfert, mutations, promotions, Heureusement qu'il y a les CAP !

Beaucoup de dessinateurs se posent la question : "A quoi bon voter si demain je suis au conseil général ou dans d'autres services ?" Tous les dessinateurs qui seront dans les services Etat resteront rattachés à la CAP centrale. Les CAP locales poursuivront leur rôle tant que de nouvelles élections prenant en compte la nouvelle configuration du ministère n'auront pas lieu.

Les personnels, pendant la phase de mise à disposition, dépendent toujours de la CAP de leur corps. La phase de mise à disposition court du décret de transfert des personnels et des services à la date d'option.

Nous pensons à la CFDT que les dessinateurs sont parfaitement intégrés dans la filière technique comme les ingénieurs et techniciens supérieurs. Ils participent à la conception des projets de nos services et des documents graphiques nécessaires à leur exécution. La place de l'informatique et les nombreux logiciels spécifiques ont largement contribués à l'évolution du métier. L'ensemble d'un projet de la prise de commande à sa conception puis à sa présentation, avant sa mise en œuvre constitue un tout : c'est un travail d'équipe !

La place occupée par les dessinateurs y est importante et mérite une juste reconnaissance. C'est le sens de nos demandes d'un statut rénové qui améliore les rémunérations. Avec ses élus en CAP, ses militants, la CFDT, dans l'unité syndicale la plus large possible, poursuivra ses efforts d'explication sur les enjeux, les moyens et la nécessité de relancer de nouvelles actions dans les services.

A l'Equipement, où les organisations corporatistes sont nombreuses, l'originalité de la CFDT tient à sa présence dans la quasi-totalité des CAP nationales et à la volonté de ses élus de travailler en commun. Ce travail permet de mettre en exergue les disparités dans les pratiques de gestion et d'élaborer des stratégies communes plus efficaces pour défendre les intérêts des agents concernés, quel que soit leur corps.

Alors, pour renforcer la capacité d'expression CFDT et son action : votez CFDT et confortez notre présence à la CAP des dessinateurs !

La CAP nationale – Les CAP locales

Les CAP sont des lieux de dialogue et de débats contradictoires entre élus du personnel sur liste syndicale et représentants de l'administration. Elles sont consultatives pour tout ce qui concerne la gestion individuelle (mutations, recours sur notation, discipline, bonifications d'ancienneté, et promotions). Elles permettent la transparence, font entendre une autre expression que celle du chef de service et imposent à l'administration de s'expliquer sur ses propositions.

La CAP nationale est compétente pour les promotions dans le corps, les reclassements et intégrations professionnelles, les détachements et les recours sur notations pour les services sans CAP locale. Le travail des élus locaux, en lien avec les élus nationaux, permet un débat au plus près des personnels. **Débattre avec la parité administrative ne veut pas dire convaincre. A chaque fois que les élus prennent la parole pour défendre les agents oubliés, faire respecter les critères nationaux et mettre plus d'équité ; c'est l'ensemble des personnels qui y gagne**. Pour la CFDT, la collaboration des élus locaux et nationaux est primordiale pour ne perdre aucun poste de promotion. Mieux vaut avoir une certaine expérience des CAP pour intervenir efficacement dans une instance qui concerne près de 4000 agents aux réalités différentes (DDE, SN, CETE, etc...).

La liste des candidats CFDT à l'élection du 21 mars 2006 est représentative de la diversité du corps et des services du ministère.

Autour des élus sortants, qui se représentent à vos suffrages, elle est constituée d'élus en CAP locales.

CAP nationale et CAP locales

Où agir le plus efficacement contre les injustices ? Pour la CFDT, c'est au plus près des réalités, dans les services.

Pour les promotions, les CAP locales permettent aux dessinateurs, d'intervenir "en direct" sur leur carrière, avec le soutien des élus locaux ou des Syndicats CFDT locaux. Aussi nous défendons le respect des avis émis par les CAP locales : s'il y a consensus local, les agents doivent être promus dans l'ordre de la liste de la CAP locale. Mais, pour l'égalité de droit à la promotion entre les services, les CAP locales doivent travailler sur des bases communes : ce sont les critères de la CAP nationale.

Le droit à la mutation

Pour les mutations, par contre, la coordination est trop partielle ce qui handicape les dessinateurs voulant muter. Pour les recours (notation et discipline), le président de la CAP locale, chef du service est juge et partie. Pour la CFDT, la CAP nationale doit être une instance de recours pour tout problème dépassant le niveau local.

Les mutations sont vues en CAP locales du service demandé. Pour nous, il ne peut y avoir de compromis avec les arguments des chefs de service qui parfois tentent d'empêcher une mutation. C'est un droit légitime que nous défendons !

Nous demandons, en outre, que les CAP locales d'accueil se tiennent aux mêmes dates dans tous les services afin d'assurer à tous les mêmes chances d'être informé et de pouvoir postuler

CAP nationale, promotions

A la CAP nationale, les élus ne décident pas de tout. Il y a la parité administrative. Ce n'est pas là que l'on gagne des promotions : la CAP répartit les postes obtenus dans le cadre du budget (effectifs, pyramidage) et par l'action des personnels. La carrière de milliers d'entre nous passe par la CAP. Assurer le lien avec les CAP locales, veiller à l'équité, défendre systématiquement tout dessinateur en refusant le clientélisme, rendre compte des travaux en CAP, tel est le rôle des élus CFDT. La principale CAP nationale a lieu théoriquement en décembre (promotion à chef de groupe de 1ère et 2ème Classe).

Un nouveau dispositif de promotion fondé sur la durée moyenne de carrière, appelé également dispositif "promus sur promouvables" est mis en place à compter du 1er janvier 2006. Ce ratio promus sur promouvables modifie la donne puisqu'il établit le nombre de promotions à partir de l'application d'un ratio (pourcentage fixé par un décret) sur le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires pour être promus. Cette réforme est inéluctable avec la modification de la loi budgétaire (LOLF) qui supprime la notion d'emplois budgétaires par grade au profit d'un plafond d'emploi en équivalent temps plein (ETP) et d'une masse salariale globale.
Les ratios proposés par l'Administration sont pour les DCG 2ème classe 21,25% et pour les DCG 1ère classe, 15,20%. Ils ont été fixés sans ambition d'amélioration des carrières. Il nous faudra y revenir.

. Promotions à T.S.E

Les promotions à TSE ne passent pas en CAP locales. Mais les syndicats locaux sont (normalement) consultés. Les propositions sont ensuite classées par l'Inspecteur Général (IG) chef de la mission d'inspection générale territoriale (MIGT). La CAP des techniciens est consultée à partir des propositions classées par les IG.

Les critères de la CAP sont le classement des MIGT, l'ancienneté dans le grade, l'importance des fonctions (la promotion à TSE implique normalement un changement de fonctions). La description des fonctions par les chefs de service est déterminante dans l'appréciation de la CAP.

La carrière des Dessinateurs en 2006 !

La grille des dessinateurs, tel qu'elle devrait se présenter au 01 novembre 2006 (+ 0,5% au 01/07/06, + réforme grilles(1) à l'automne + 1 point d'indice pour tous au 01/11/06).
Les nouvelles grilles des échelles 4 et 5 en 11 échelons devraient entrer en application après la publication des textes en juillet 2006. Les conditions de reclassement sur ces nouvelles échelles et l'échelle 6 ne sont pas encore connues. L'échelon EX à IM 429 sera d'abord accessible aux seuls corps qui sont aujourd'hui sur l'EIS (expert technique et chef d'équipe principal). Notre objectif est de le rendre accessible à tous.

ECHELLE 4 Dessinateurs				ECHELLE 5 DCG 2ème classe				ECHELLE 6 DCG 1ère classe			
Ech.	durée	INM	salaire	Ech.	durée	INM	salaire	Ech.	durée	INM	salaire
1°	*1 an*	**283**	**1 074,28**	*1°*	*1 an*	**285**	**1 081,88**	*1°*	*2 ans*	**323**	**1 212,73**
2°	*2 ans*	**285**	**1 081,88**	*2°*	*2 ans*	**291**	**1 104,67**	*2°*	*2 ans*	**334**	**1 254,04**
3°	*2 ans*	**291**	**1 104,67**	*3°*	*2 ans*	**298**	**1 131,25**	*3°*	*3 ans*	**345**	**1 295,36**
4°	*3 ans*	**298**	**1 131,25**	*4°*	*3 ans*	**307**	**1 165,43**	*4°*	*3 ans*	**358**	**1 344,19**
5°	*3 ans*	**306**	**1 161,63**	*5°*	*3 ans*	**317**	**1 190,19**	*5°*	*3 ans*	**374**	**1 404,22**
6°	*3 ans*	**316**	**1 186,50**	*6°*	*3 ans*	**325**	**1 220,24**	*6°*	*4 ans*	**393**	**1 475,58**
7°	*4 ans*	**324**	**1 216,48**	*7°*	*4 ans*	**337**	**1 265,31**	*7°*	*4 ans*	**415**	**1 558,15**
8°	*4 ans*	**335**	**1 257,80**	*8°*	*4 ans*	**349**	**1 310,39**	*EX*		**429**	**1 610,73**
9°	*4 ans*	**345**	**1 295,36**	*9°*	*4 ans*	**360**	**1 351,70**				
10°	*4 ans*	**352**	**1 321,65**	*10°*	*4 ans*	**379**	**1 423,00**				
11°		**368**	**1 381,68**	*11°*		**392**	**1 471,83**				

Le salaire indiqué est un salaire indicié prenant en compte la retenue pension (7,85%) ainsi que les CSG (7,5) & CRDS (0,5). Il ne prend pas en compte la contribution sociale de 1%. A cela s'ajoute les I.R, S.F.T, P.S.R, N.B.I, et I.S.S.

des élu(e)s CFDT pour tous et toutes

Le 21 mars 2006, vous élirez vos représentants à la CAP de votre corps. Ces élections déterminent aussi la représentativité de chaque syndicat et donc la répartition des sièges dans les CTP, les CHS, les CLAS, et les commissions locales de formation.

L'enjeu est donc bien plus large que la seule désignation des représentants en CAP.

Le positionnement, les pratiques et les actions de l'organisation qui présente les candidats sont donc à prendre en compte au moment du choix.

Les commissions paritaires sont aussi les seules instances paritaires où les représentants du personnel sont élus. Ceci leur confère une réelle légitimité pour porter un vrai débat contradictoire en CAP.

Voter CFDT, c'est voter pour des candidats qui défendent les dossiers de tous les agents à partir de critères objectifs, qu'ils soient syndiqués ou non, à la CFDT ou ailleurs, parce que c'est l'ensemble du corps qu'ils défendent, parce que c'est l'égalité des chances de chacun qu'ils visent.

Voter CFDT, c'est voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale, parmi les plus représentatives, qui siège dans les différentes CAP nationales (par exemple celles des TSE et ITPE, des adjoints et PASSD…) et au CTP ministériel.

Une organisation présente dans tous les groupes de travail de la DGPA, et qui apporte aux élus CFDT son soutien, tant pour la préparation (constitution de dossier individuel, etc) que pour l'information sur les résultats des CAP.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation qui refuse tout corporatisme et regroupe l'ensemble des catégories de personnels de l'Equipement.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action.

Votez CFDT, enfin, c'est voter pour une organisation confédérée, qui défend les intérêts de tous les salariés (salariées), du public, comme du privé.

Agents en détachement : pensez à voter CFDT pour votre CAP d'origine et pour celle de votre corps de détachement.